



Rechercher sur le site:

Recherche Google

 Web  Memoire Online[Consulter les autres mémoires](#) | [Publier un mémoire](#) | [Une page au hasard](#)

## De L'exercice des droits et libertes individuels et collectifs comme garantie d'une bonne gouvernance en afrique noire : cas de la république démocratique du congo

par Pierre Félix KANDOLO ON'UFUKU wa KANDOLO

Université de Nantes / Université de Lubumbashi

Traductions: Original: [fr](#) Source:

[précédant](#)[sommaire](#)[suivant](#)

### CONCLUSION GENERALE

Tout au long de cette écriture, nous nous étions amenés de chercher à étendre la notion de la bonne gouvernance dans le cadre des droits de l'homme, en précisant que les droits de l'homme font partie intégrante de la bonne gouvernance et les conditionnalités de celle-ci ne sont que des mesures de renforcement de ceux-là.

Il nous a fallu, dans plusieurs pages, préciser le contenu de ces droits de l'Homme, leur évolution en Afrique et au Congo et leur mariage avec la bonne gouvernance. Nombreux chercheurs sont amenés à considérer les droits de l'Homme comme partie intégrante de la bonne gouvernance.

Pour notre pays, une seule question nous a suffi, celle de savoir si les Congolais exercent leurs droits et libertés ? La réponse est relative et il faut se situer à différentes époques de l'histoire de la RDC pour répondre avec exactitude.

En effet, s'il faut recourir à l'histoire, l'exercice des droits de l'homme a connu plusieurs étapes caractérisées par les changements des régimes politiques et les troubles qui se sont succédés.

Les Congolais ont été privés d'exercer les droits de l'homme durant toute la période de la colonie ; c'est ici qu'il s'avère nécessaire de recourir au premier chapitre de ce travail. Ils essayent de s'imposer aux premiers temps qui ont suivi la déclaration de l'indépendance mais hélas ! Les guerres fratricides qui ont suivi l'assassinat du premier Premier Ministre Lumumba vont remettre en moule les efforts de rétablissement des droits de l'homme. Cette période tumultueuse va être suivie par celle de la dictature la plus perfectionnée du monde imposée par le régime du Président Mobutu : refus de l'exercice de tout droit de l'homme lorsqu'il porte atteinte à un des idéaux du Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R.), parti unique instauré par la deuxième république (du Zaïre), ou à la sécurité des institutions mises en place.

La Chute d'un parti unique le 24 avril 1990 et la tenue des travaux de la Conférence nationale souveraine vont essayer de permettre en douceur l'exercice des droits de l'homme notamment la liberté syndicale, la liberté d'expression, la liberté d'association,... qui n'étaient jusque-là que légales. Malheureusement, après la prise du pouvoir par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (A.F.D.L), elles seront confisquées et les droits de l'homme remis en péril, à y ajouter les faits des guerres menées d'août 1998 à avril 2003. Malgré les efforts fournis par le peuple congolais d'imposer aux différents gouvernements qui se sont succédés (entre 1990 et 2002) au respect des droits de l'Homme par l'instauration de la démocratie, de l'Etat de droit et de la lutte contre l'impunité et la corruption, ces derniers se sont distingués par les violations caractérisées par les actes d'arrestation et détentions arbitraires, de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, violation de domicile, etc.

[Cameroun Congo  
Tanzanie](#)

visa pour l'Afrique  
Visas et formalités  
consulaires  
[www.homevisas.com](http://www.homevisas.com)

[Vos droits](#)

Conseil de droit en  
ligne Nos avocats  
vous répondent  
[www.legadirect.com](http://www.legadirect.com)

[Droits de l'homme](#)

S'informer et agir  
concrètement pour  
défendre les droits  
humains.  
[www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

[Vols a Kinshasa](#)

Prenez un vol vers  
Kinshasa?  
Comparez prix  
avec TripAdvisor!  
[www.TripAdvisor.fr](http://www.TripAdvisor.fr)

Il eut fallu attendre la fin des travaux du Dialogue Inter-Congolais pour voir cette fois-ci réhabilité ou installé le régime d'exercice effectif, en douceur mais relativement sûr, tant sur le plan de la légalité que sur le plan de la pratique des droits et libertés individuels et collectifs au Congo, bien qu'il est difficile pour le pouvoir de les tolérer facilement.

Qu'on se le dise, l'effort de la communauté internationale n'est pas à négliger, depuis la colonisation jusqu'à ce jour, dans la lutte que mènent les Congolais pour l'instauration d'un *Etat de droit*, d'un *Etat respectueux des droits de l'Homme*, d'un Etat où le peuple exerce effectivement les droits qui lui sont reconnus tant par les instruments internationaux, régionaux que nationaux relatifs aux droits de l'homme. Cet effort a-t-il consisté à des différentes pressions, de nature différentes, exercées sur les gouvernements : embargo, suspension des relations diplomatiques, suspension d'aides financières internationales ou d'aides au développement,... à des conditionnalités de la *bonne gouvernance*. Cette notion implique les efforts fournis par le Congo dans le domaine de la démocratie, de la saine gestion des biens publics et des finances et des avancées constatées dans le respect des droits de l'homme.

Or, durant la période décriée, les colonisateurs d'hier, grands humanistes et historiquement pionniers des droits de l'Homme, gardaient un silence coupable, une passivité suspecte devant des nombreuses violations des droits des citoyens par les dirigeants au pouvoir au Congo et en Afrique noire. Question d'intérêts ou d'ignorance de ce qui se passait !

Depuis quelques temps, on assiste activement à un retour en force des débats et des luttes pour la défense des droits et libertés individuels et collectifs. Cette évolution, on peut l'affirmer, correspond exactement au vent nouveau de démocratisation propulsé d'Europe, qu'on a appelé « perestroïka », qui souffle, depuis 1990, sur l'Afrique et qui se traduit par la libéralisation de la vie politique, l'autorisation de création de partis politiques, la tenue des Conférences nationales, la création des syndicats, des associations diverses de défense et de promotion des droits de l'Homme, la libéralisation de la presse,... et ce, pour une politique liée au développement et aux questions économiques et commerciales aussi. Mais qu'on se rappelle que toute question liée au développement ou aux questions économiques ou commerciales doit se faire dans le strict respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des textes subséquents. Outre le fait qu'il s'agit là d'une obligation juridique, il y va également de l'efficacité des politiques proposées.

Avec cette évolution, les droits de l'homme vont devenir un véritable phénomène de société, voire même une monnaie d'échange utilisée dans les grandes négociations financières ou les politiques d'aide et d'assistance internationales, et ce, sous le vocable *bonne gouvernance*.

Certes, les lois existent. Mais les mécanismes retenus (par l'ONU, la Charte africaine, les lois nationales) pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples sont loin de les garantir. Les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ne sont pas constitutives d'une réglementation internationale des droits, mais plutôt comme les Déclarations, une incitation des Etats à un effort. Même la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, dont le texte et l'idéologie ne manquent pas d'intérêt, est contrainte par une procédure lourde, complexe et longue au niveau de son application concrète.

En national, les mécanismes mis en place récemment, en dehors des juridictions, ne sont pas régulièrement installés pour permettre un contrôle de l'application des lois et instruments relatifs aux droits de l'homme.

Malgré diverses tentatives, il n'a pas été possible jusqu'à présent de mettre en place une organisation régionale ou nationale indépendante et spécifique, qui agirait soit pour l'application d'une convention déterminée, soit pour la dénonciation d'une quelconque violation des droits de l'Homme, comme le cas des ONG qui n'ont pas un pouvoir coercitif sur les Etats ou sur le gouvernement. Face à des telles entraves et à l'absence de volonté de certains Etats de lutter contre l'impunité des auteurs de violation des droits par la mise en

place de tels mécanismes, il faut donc encourager l'émergence d'une justice régionale (la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples) susceptible d'établir des responsabilités et de sanctionner les auteurs des violations.

Pour cela, souhaitons-nous que les conditionnalités de la bonne gouvernance (démocratie, droits de l'homme, réforme étatique, modernisation de l'Administration,...) soient renforcées pour permettre une évolution beaucoup plus positive dans le domaine des droits de l'Homme. Car, quelques soient le nombre, la fréquence et la forme des violations des droits de l'Homme constatées en Afrique en général et en RDC en particulier, il est indéniable qu'en tant qu'*êtres humains*, les Africains et Africaines, les Congolais et Congolaises ont des droits que n'importe qui est obligé de respecter. Ce renforcement de l'exigence de remplissement des conditionnalités de la bonne gouvernance dont la démocratie et les droits de l'Homme trouvent une place de choix, devra inciter à la création, en dehors des mécanismes du type administratif (comme le Ministère, l'Observatoire, la Commission,...) et des structures judiciaires existants (cours et tribunaux) d'un *ordre juridique ou un organe juridictionnel spécial et indépendant chargé des droits de l'Homme*. Un tel ordre aura pour mission de « juger » les violations des droits de l'Homme (soit au plan national, soit au plan régional).

La bonne gestion d'une telle institution juridictionnelle rendra effectif l'exercice par les citoyens des droits de l'Homme leur reconnus légalement et devra ouvrir le débat sur la « bonne gouvernance des droits de l'Homme », théorie qui laisse ouverte les discussions. Telle est notre réflexion.

[précédant](#) [sommaire](#) [suivant](#)

## Offres d'emploi en ligne

Rencontrez les entreprises susceptibles de vous recruter

[www.jobfinance.com](http://www.jobfinance.com)

[Annonces Google](#) - [Votre publicité ici](#)

---

© Memoire Online 2007 - Pour tout problème de consultation ou si vous voulez publier un mémoire: [webmaster@memoireonline.com](mailto:webmaster@memoireonline.com)

